

BULLETIN DE LA

# RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tél : 551 64 67



BULLETIN MENSUEL

N° 161 OCTOBRE 1974

SNTRS-CGT  
CCP. 30.510-68 - LA SOURCE

## TOUS ENSEMBLE

par A. ALLEGRET  
Secrétaire National

Notre Conseil Syndical National du 27 Septembre 74 a procédé à un large tour d'horizon sur la situation économique et sociale dans notre pays et notamment les conséquences de cette situation dans le secteur de la Recherche Scientifique.

Le CSN a fait le point sur les revendications et a apprécié la mise en pratique des décisions du Bureau National du 6 Septembre appelant les sections "à être sans attendre à l'initiative pour le démarrage de l'action en se saisissant du ou des objectifs les plus appropriés à la section selon sa composition et les pré-occupations principales de ses personnels."

Un nombre élevé d'actions des sections locales et d'initiatives des collectifs spécifiques a bien démontré d'une part le mécontentement grandissant des personnels du CNRS et de l'INSERM, d'autre part la nécessité dans cette période complexe de savoir mener de front la lutte spécifique pour les revendications touchant telle ou telle catégorie (avec le soutien de tous) et la lutte d'ensemble regroupant toutes les catégories sur les objectifs spécifiques et sur les objectifs communs.

Telle est bien d'ailleurs l'orientation suivie par la CGT dans ses analyses actuelles sur la dégradation de l'emploi, la vie chère et les actions à mener.

Pour nous au CNRS, à l'INSERM la situation exige une action d'envergure nationale. Notre syndicat et le SNCS-FEN sont donc à l'initiative d'une Journée Nationale d'Action pour le Jeudi 24 Octobre sur 4 objectifs :

- la gravité du budget 1975 pour la Recherche (avec ses conséquences sur la situation des personnels)

- les problèmes de sécurité d'emploi
- l'avance très lente des revendications
- le contentieux des hors statuts

Les conditions pour le succès de cette journée sont réunies :

- l'ensemble des organisations syndicales du CNRS portent un avis négatif sur le budget
- de nombreuses actions locales, les actions spécifiques ont contribué à informer et mobiliser les travailleurs
- elles s'intègrent dans les actions qui touchent toutes les sections de l'enseignement et de la recherche.

Chaque adhérente et adhérent du SNTRS-CGT doit prendre toute sa place dans cette journée nationale d'actions et notamment pour sa préparation et la mobilisation de tous les travailleurs du CNRS et de l'INSERM.

La situation dans notre secteur est un reflet de celle qui prévaut actuellement pour l'ensemble de la vie économique et sociale en France.

C'est ainsi que le 7 Octobre, deux délégations de la CGT et de la CFDT conduites par G. Séguy et E. Maire se sont rencontrées et ont pris des décisions d'action (voir détail p. 3). Du 14 au 31 Octobre les travailleurs exprimeront leurs protestations face à une dégradation sociale "tous azimuts" et leur volonté d'obtenir la prise en compte de leurs avis et de leurs revendications.

Il s'agit là d'un avertissement sérieux au gouvernement.

# deux mois d'une activité

## DÈS LA RENTRÉE...

Le 6 Septembre le B.N. de notre syndicat faisait l'analyse de la situation générale et de ses conséquences dans notre secteur. A partir des informations recueillies par la pression contenue de notre syndicat auprès des ministres pendant les congés, il faisait le point sur les revendications et prenait aussitôt des décisions :

— Le B.N. demandait notamment aux sections d'être sans attendre à l'initiative pour le démarrage de l'action en se saisissant du ou des objectifs les plus appropriés à la section selon sa composition et les préoccupations principales de ses personnels.

... "Chaque section doit particulièrement veiller à prendre en mains la défense individuelle et collective de tous ses personnels, elle doit réagir rapidement avec les initiatives appropriées à toutes les revendications locales qui ne manquent pas, compte tenu de la dégradation de la situation"...

— Sur le plan national le B.N. insistait pour que s'intensifie l'activité des collectifs nationaux spécifiques afin d'être en mesure de sensibiliser rapidement les diverses catégories et les engager dans l'action.

Nos objectifs étaient clairement formulés ; les actions se sont engagées notamment pour :

- Exiger du CNRS l'application immédiate de l'augmentation des indemnités pour travaux supplémentaires ("prime" des D et des 8 et 9B), paiement rapide des rappels, remise en cause auprès du CNRS et des Finances de la date d'effet (1/5/74 au lieu de 1/1/74).

- Obtenir des Finances et du Secrétariat d'Etat aux Universités la parution rapide des décrets de modifications statutaires (premier train concernant essentiellement les administratifs, les informaticiens et les ingénieurs, mais qui contient des mesures touchant toutes les catégories en matière notamment d'avancement et de dérogation). D'autant plus que ces mesures avaient l'accord des Finances et qu'elles sont traduites dans le budget 75.

- Activer auprès du Secrétariat d'Etat aux Universités l'examen et la transmission sans amputation du 2<sup>e</sup> train de modifications statutaires concernant les professions manuelles et sociales, au Ministère des Finances.

- Exiger du CNRS la réunion immédiate du groupe de travail Administration-Syndicats sur les dessinateurs, afin de déboucher sur des propositions rapides qui pourraient être transmises au Secrétariat d'Etat aux Universités et être incluses dans le second train de modifications statutaires.

## COORDINATION NATIONALE

Sur le plan de l'Unité d'action nous avons réaffirmé notre volonté d'appliquer notre principe essentiel : l'Unité...oui, mais l'Unité pour l'action.

Dans ce cadre le Secrétariat National agissait pour rechercher un accord intersyndical allant dans le sens d'une action rapide des personnels.

Dès le 10 Septembre notre syndicat faisait des propositions à l'Intersyndicale Nationale des ITA (CGT-CFDT-FO) et le 17 celle-ci adoptait un appel national à tous les personnels reprenant ainsi nos propositions de s'adresser d'une manière particulière à chaque catégorie et avec l'indication que l'Intersyndicale, s'appuyant sur toutes les initiatives locales, prendrait des dispositions pour coordonner les luttes et leur donner une ampleur nationale.

Ainsi ces initiatives débouchaient sur un appel à l'action avec une réunion des Dessinateurs le 2 Octobre, une manifestation des professions manuelles le 3 Octobre au Quai A. France et un lancement d'actions pour les Administratifs et les petites catégories.

Le Conseil Syndical National, réuni le 27 Septembre, a apprécié l'ensemble de ces actions et mandaté le B.N. pour qu'il prenne les initiatives de coordination nécessaires, de l'action au plan national, et pour qu'il réunisse rapidement les collectifs et commissions qui n'ont pas encore traduit les décisions du B.N. du 6/9.

## PARTOUT, DES INITIATIVES...

Les appels à l'action du SNTRS-CGT, de même que ceux de l'Intersyndicale Nationale, ont vu des concrétisations nombreuses qui ont confirmé les réelles possibilités d'action sur l'ensemble des revendications.

# ininterrompue...

Toutes ces initiatives et actions ont permis des déblocages et notamment :

- l'entrevue au Secrétariat d'Etat aux Universités le 27/9/74
- une entrevue avec tous les chefs de département du CNRS le 4/10/74 pour examiner l'ensemble du contentieux (problèmes statutaires, avancement, retraites, vacataires, etc..)
- une entrevue "politique" avec le Directeur Administratif et Financier sur l'ensemble des problèmes des ITA le 16 Octobre
- la convocation le 10 Octobre du groupe de travail Administration-syndicat pour étudier le dossier dessinateur
- l'accord du Secrétariat d'Etat aux Universités sur le projet de décret du CNRS concernant les professions manuelles et sociales, et sa transmission aux Finances.

## JOURNÉE NATIONALE D'ACTION LE 24 OCTOBRE 1974

Sur le plan du budget 75 de la Recherche le SNCS et le SNTRS-CGT ont proposé à l'ensemble des syndicats d'organiser le 24 Octobre une Journée Nationale d'Actions.

L'accord réalisé par les syndicats CGT-FEN-CFDT-CGC du CNRS et de l'INSERM porte donc sur :

**OBJECTIFS REVENDICATIFS :** Le budget 75 et ses conséquences pour les personnels, la titularisation des personnels sur statuts CNRS et INSERM, l'intégration sur des postes budgétaires des hors statuts, les revendications en cours des ITA et des chercheurs.

**CIBLE :** Le Secrétariat d'Etat aux Universités qui a la responsabilité ministérielle sur l'ensemble de nos problèmes CNRS et par répercussion sur ceux de l'INSERM et des hors statuts.

**MODALITES :** Paris : entre 15 H. et 16 H. délégations de hors statut appuyées par les autres catégories à la DGRST et départ de la manifestation vers le Secrétariat d'Etat aux Universités.

Province : actions locales sur les mêmes objectifs dirigées vers les Administrateurs Délégués ou les représentants des directions et du pouvoir qui paraîtront les plus appropriés. Parallèlement motions, pétitions, lettres adressées au Secrétariat d'Etat aux Universités et à la DGRST.

## LES ACTIONS AU NIVEAU CONFÉDÉRAL CGT - CFDT

La CGT et la CFDT ont arrêté au cours d'une réunion le 7 Octobre un plan d'action sur les objectifs suivants : le pouvoir d'achat des salaires, des retraites et des prestations sociales ; le SMIC à 1.500 F ; l'emploi et le droit à la retraite à 60 ans ; les conditions de travail ; les droits des travailleurs immigrés ; des mesures efficaces contre la hausse des prix.

Les travailleurs manifesteront par : une journée de protestation le 14 Octobre pour la défense de la Sécurité Sociale (qui a montré la volonté des travailleurs de défendre leurs acquis) ; des arrêts de travail le 25 Octobre pour la défense de l'emploi ; 10 jours d'actions régionales du 21 au 31 Octobre sur l'ensemble de la plateforme ci-dessus. Au delà du 31 Octobre la CGT et la CFDT feront le point.

Le SNTRS-CGT appelle tous ses adhérents, tous les personnels à assurer le succès des manifestations tant spécifiques que générales qui sont annoncées :

en tant que travailleur du CNRS et de l'INSERM

●●●●● LE 24 OCTOBRE

chez nos autorités de Tutelle à l'appel des syndicats CGT-FEN-CFDT-CGC du CNRS et de l'INSERM

avec tous les autres travailleurs

●●●●● DU 21 AU 31 OCTOBRE

à l'appel des confédérations CGT et CFDT

## PRIME : 2ème semestre 1974

1 A	: 4.659,76	1 B	: 2.291,34	5 B	: 1.319,10
2 A	: 3.447,56	2 B	: 1.855,17	6 B	: 777,80
3 A	: 3.223,28	3 B	: 1.602,90	7 B	: 753,28
1 Bbis	: 2.112,69	4 B	: 1.382,19		

# TABLEAU DES SALAIRES au 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1974

Grille BRS N° 161

Cette grille annule la grille du B.R.S. N° 160

édité par le SNTRS-CGT

Dans ce tableau vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires du 1<sup>er</sup> Novembre 1974  
 Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la Région Parisienne : traitement principal (TP) sur la base annuelle de 8.879 F au 1<sup>er</sup> Novembre 1974 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (13 % du traitement principal).  
 POUR LA PROVINCE, les salaires bruts mensuels peuvent être obtenus (à quelques centimes près) en multipliant les salaires de la Région Parisienne par le rapport  $\frac{100 + \text{taux IR zone considérée}}{100 + \text{taux IR de la région parisienne}}$  : ce qui revient à appliquer les coefficients suivants :

Zones ..... 2° 3° - 4° - 5° - 6°  
 = (11 %) = (9,5 %)  
 Coefficients à appliquer.. 0,9823 0,9602

Pour avoir les SALAIRES NETS, il convient de déduire la Sécurité Sociale l'IRCANTEC et le capital décès, la MGEN (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la Région Parisienne, les 23 F d'indemnité de transport.

	1 <sup>er</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	4 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	7 <sup>e</sup> échelon	8 <sup>e</sup> échelon	9 <sup>e</sup> échelon	10 <sup>e</sup> échelon	11 <sup>e</sup> échelon	12 <sup>e</sup> échelon
	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire
1A	546. 4565,09	622. 5200,54	698. 5835,97	747. 6246,65	785. 6563,41							
2A	363. 3035,07	390. 3260,79	417. 3486,51	443. 3703,94	470. 3929,66	508. 4247,38	546. 4565,09	583. 4874,53	622. 5200,54			
3A	337. 2817,65	356. 2976,51	379. 3168,80	401. 3352,80	420. 3511,65	443. 3703,94	466. 3896,24	492. 4113,66	522. 4364,43	553. 4623,67	583. 4874,53	
1Bbis	311. 2600,31	336. 2809,27	354. 2959,84	374. 3126,99	398. 3327,65	423. 3536,70	446. 3729,00	464. 3879,57	493. 4121,95			
1B	311. 2600,31	334. 2792,60	352. 2943,08	370. 3093,55	394. 3294,23	417. 3485,51	440. 3678,89	458. 3829,37	485. 4055,09	515. 4305,95	538. 4498,24	561. 4690,52
2B	256. 2140,40	272. 2274,21	291. 2433,07	306. 2558,50	321. 2683,93	337. 2817,65	350. 2926,41	366. 3060,13	380. 3177,17	404. 3377,85	427. 3570,13	450. 3762,51
3B	230. 1923,06	239. 1998,30	255. 2132,02	265. 2215,64	281. 2349,45	294. 2458,12	310. 2591,93	329. 2750,79	344. 2876,22	354. 2959,84	373. 3118,59	380. 3177,17
4B	220. 1839,44	229. 1914,68	236. 1973,16	245. 2048,49	254. 2123,73	263. 2198,98	274. 2290,88	281. 2349,45	289. 2416,31	300. 2508,31	307. 2566,88	
5B	210. 1755,82	220. 1839,44	230. 1923,06	239. 1998,30	249. 2081,92	259. 2165,54	269. 2249,16	277. 2316,02	285. 2382,88	293. 2449,73		
6B	192. 1605,34	200. 1672,20	207. 1730,77	214. 1789,25	221. 1847,83	228. 1906,31	234. 1956,49	240. 2006,68	246. 2056,78	252. 2106,97		
7B	185. 1546,77	193. 1613,64	200. 1672,20	207. 1730,77	214. 1789,25	221. 1847,83	226. 1889,64	232. 1939,73	239. 1998,30	245. 2048,49		
8B	173. 1446,49	178. 1488,30	184. 1538,39	189. 1580,20	193. 1613,64	197. 1647,15	201. 1680,59	205. 1714,01	211. 1764,21			
9B	149. 1245,82	164. 1371,25	169. 1413,06	171. 1429,73	173. 1446,49	175. 1463,15	177. 1479,91	179. 1496,58	181. 1513,35			
1D	284. 2374,50	311. 2600,31	334. 2792,60	352. 2943,08	370. 3093,55	394. 3294,23	417. 3486,51	440. 3678,89	458. 3829,37	485. 4055,09	515. 4305,95	561. 4690,52
2D	252. 2106,97	270. 2257,45	294. 2458,12	317. 2650,41	340. 2842,79	358. 2993,26	380. 3177,17	404. 3377,85	427. 3570,13	450. 3762,51		
3D	230. 1923,06	236. 1973,16	247. 2065,16	257. 2148,78	268. 2240,79	283. 2366,22	298. 2491,54	317. 2650,41	333. 2784,21	347. 2901,27	362. 3018,32	380. 3177,17
4D	208. 1739,07	215. 1797,63	221. 1847,83	227. 1897,92	232. 1939,73	239. 1998,30	245. 2048,49	251. 2098,59	257. 2148,78	262. 2190,59	268. 2240,79	273. 2282,60
5D	200. 1672,20	207. 1730,77	213. 1780,88	219. 1831,06	225. 1881,25	231. 1931,35	238. 1989,93	244. 2040,11	250. 2090,30	255. 2132,02	260. 2173,83	265. 2215,64
6Dbis	190. 1588,58	197. 1647,15	203. 1697,26	208. 1739,07	213. 1780,88	218. 1822,69	223. 1864,50	228. 1906,31	233. 1948,12	236. 1973,16	240. 2006,68	245. 2048,49
6D	180. 1504,96	184. 1538,39	189. 1580,20	194. 1622,01	199. 1663,82	204. 1705,63	209. 1747,44	214. 1789,25	219. 1831,06	224. 1872,87		

## CALCUL DES ODUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité Sociale : Maladie : 2,5 % jusqu'au plafond (2 320 F) + 1 % sur totalité (S. Br + Pr ou H.S. + SF) - Vieillesse : 3 % jusqu'au plafond (2 320 F)  
 I.R.C.A.N.T.E.C. : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (2 320 F) : au-dessus de 2 320 F 2,55 % de (S. Br + Pr ou HS - A)  
 Capital-décès : 0,15 % de (S. Br + Pr ou HS)  
 M.G.E.N. (facultatif) : 2,00 % de T.P. depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1973  
 A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale

## Augmentations par rapport à la grille du BRS N° 160

- 1<sup>er</sup> Novembre 1974 : 2 % du salaire de Janvier 1974
- Intégration d'un point de l'indemnité de résidence
- Fusion des 2 dernières zones

S. Br = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne)  
 P. ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires  
 S.F. = Supplément familial de traitement ; T.P. = Traitement principal